Liberté Égalité Fraternité

FICHE DE POSTE A PROFIL			
Z	REFERENCE	PAP-051-CPD DSDEN	
IDENTIFICATION DU POSTE	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant une mission départementale Référent périscolaire – temps de l'enfant Direction départementale des Bouches du Rhône	
	PLACE DU POSTE	Poste implanté dans les locaux de la DSDEN Il nécessite des déplacements dans tout le département mais particulièrement dans la commune de Marseille.	
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré	
	MISSIONS	Le conseiller pédagogique départemental aura pour missions de participer à l'organisation, à la mise en œuvre et au suivi des dossiers suivants : • « Marseille en grand » dans son volet premier degré (réseau des écoles innovantes) • « Innovation dans la forme scolaire », dossier est déposé dans le cadre du PIA4 • « Contrats locaux d'accompagnement » pour les écoles (CLA) Il sera également référent du dossier « Périscolaire – Temps de l'enfant » de la DSDEN et susceptible d'être mobilisé sur toute action en lien avec les politiques éducatives.	
	FONCTIONS	 En lien avec les services, de procéder au suivi des différentes enquêtes liées aux projets ci-dessus, d'organiser et de contribuer à la formation des personnels concernés d'accompagner les écoles qui lui seront attribuées en suivi individualisé. de collaborer, le cas échéant, avec les différents acteurs du ministère de l'Education nationale, de la jeunesse, de l'engagement et des sports, de l'académie mais aussi avec l'ensemble des services de l'Etat et des collectivités territoriales partenaires notamment la ville de Marseille. 	
	COMPETENCES	Dans le cadre de cette mission, le conseiller pédagogique départemental devra : - faire preuve de disponibilité et d'écoute auprès des différents acteurs des projets suivis ; - faire preuve de discrétion professionnelle et savoir respecter la confidentialité ; - être en mesure de travailler avec différents services du ministère, du rectorat, de la DSDEN et des acteurs relevant de différents services interministériels ainsi que des collectivités territoriales ; - rendre compte, en qualité de conseiller technique du DASEN ; - communiquer avec aisance (oralement et à l'écrit) avec une pluralité d'interlocuteurs ; - contribuer à produire et diffuser des outils et ressources à l'attention des équipes ; - être rigoureux et réactif dans la production des remontées d'informations au niveau départemental, académique et national ; - être en mesure d'organiser l'information et la formation des personnels en matière de pédagogie de projets ; - Evaluer une procédure, une activité, une action, un résultat. - Expertiser un contexte, une situation, un projet.	

CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	CAFIPEMF
	NOMINATION	Poste à temps complet. L'enseignant est nommé à titre définitif sous réserve des qualifications requises, après une année probatoire.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. NBI de conseiller pédagogique. La rémunération du candidat retenu se situera au moins à la hauteur de celle dont il bénéficie dans son poste actuel. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent exclusivement par l'application COLIBRIS. Les modalités sont explicitées sur la circulaire publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône n° 177 du 18 mai 2022.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	DSDEN ce.jena13@ac-aix-marseille.fr: 04 91 99 66 28